

Droit à l'Image 2021-2022

L'Etablissement ou le Professionnel désigné par l'Etablissement est autorisé à photographier, filmer, enregistrer, interviewer, puis à reproduire et diffuser ces photographies (films, enregistrements, interviews, ...) sur les supports suivants :

- Presse (revues du réseau lasallien) dont La Salle Liens International, les revues des Frères des écoles chrétiennes, les revues d'établissements, les articles de presse se rapportant au réseau lasallien ;
- Plaquettes d'établissements ou du réseau lasallien, photos de classes, encarts, affiches ;
- Audio, vidéo, télévision ;
- Sites Internet et Intranet du réseau, tels sites d'établissements, de services du réseau lasallien, sites lasalle-fec.org, lasalle.org ou sites en rapport avec La Salle Liens International ;
- Tout support numérique à destination des familles des élèves, du personnel de l'établissement, des membres du réseau lasallien ... ;
- Représentation sur grand écran de toutes manifestations sportives, scolaires, culturelles, religieuses, pédagogiques.

Nous sommes informés que cette prestation et déclaration ne pourront donner lieu à aucune rémunération. Cette autorisation est donnée pour toute la durée de l'année scolaire à compter de la signature de la présente.